

Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville

Vie des Quartiers

REF : QUARTIERS2008008

Signataire : T. MARX

OBJET : Projet de rénovation urbaine Emile Dubois - Lopez et Jules Martin d'Aubervilliers, dépôt d'un dossier à l'agence nationale de rénovation urbaine.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Contrat Territorial de Rénovation Urbaine signé entre la communauté d'agglomération Plaine Commune et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine le 25 janvier 2007 ,

Considérant que le quartier d'habitat social Emile Dubois – Lopez et Jules Martin fait l'objet du dernier Projet de Rénovation Urbaine (PRU) inscrit au Contrat Territorial de Rénovation Urbaine de la communauté d'agglomération de Plaine Commune, et du quatrième PRU de la ville d'Aubervilliers,

Considérant que le PRU Emile Dubois – Lopez et Jules Martin a fait l'objet d'un dépôt de dossier auprès de l'ANRU en juin 2005, pour la partie diagnostic du quartier et uniquement sur le projet du secteur Lopez et Jules Martin du quartier,

Considérant que ce quartier classé en priorité 3 au CTRU a été classé quartier dit supplémentaire par l'ANRU durant l'été 2006,

Considérant que suite à des études urbaines dont la programmation a été ajustée à plusieurs reprises, le projet urbain sur le secteur Emile Dubois est finalisé, et que par conséquent le dossier de présentation du PRU Emile Dubois – Lopez et Jules Martin peut être déposé à l'ANRU pour bénéficier des subventions de l'agence,

Considérant que ce quartier se situe à l'entrée de ville d'Aubervilliers et aux franges de secteurs en développement comme celui du Fort d'Aubervilliers,

Considérant que ce Projet de Rénovation Urbaine participera à l'amélioration du quartier et des conditions de vie de ses habitants, par une restructuration du tissu urbain (démolitions reconstructions de logements, réhabilitations et/ou résidentialisations de logements sociaux, création d'une place d'entrée de quartier, confortation du jardin central), une diversification du parc de logements, une amélioration des conditions d'accueil dans les équipements publics ainsi que le renforcement du pôle commercial,

Considérant que Plaine Commune assurera la conduite générale du projet,

Considérant que le plan prévisionnel de financement pour les années 2009-2013 de 89 millions d'euros prévoit la participation de la Ville d'Aubervilliers au financement du projet à hauteur de 5,7 millions d'euros,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le contenu du Projet de Rénovation Urbaine Emile Dubois – Lopez et Jules Martin,

Article 2 : Approuve le plan prévisionnel de financement du Projet de Rénovation Urbaine Emile Dubois – Lopez et Jules Martin, et prend acte des implications financières pour la Ville d'Aubervilliers pour le financement des équipements, la gestion urbaine de proximité, et la communication.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter les financements et à signer tous les documents y afférents.

Le Maire